



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À SYDNEY**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil consulaire du 29 juin 2021**

*A 14h30 au Consulat général de France à Sydney
Par visio-conférence pour les Conseillers*

PARTICIPANTS :

Mme **Anne BOILLON**, Consule générale de France à Sydney
M. **Jean-Philippe GRANGE**, Conseiller des Français de l'étranger
Mme **Caroline BRUNEL**, Conseillère des Français de l'étranger
Mme **Elise LEGER**, Conseillère des Français de l'étranger
M. **Serge THOMANN**, Conseiller des Français de l'étranger
Mme **Valérie VILLIERE**, Conseillère des Français de l'étranger
M. **Pierre BIANCONI**, Adjoint à la Consule générale
M. **Charles LE RIDANT**, Attaché consulaire

*

* *

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par la Consule générale de France
2. Présentation des différents Conseillers des Français de l'étranger (tour de table)
3. Présentation de la circonscription consulaire et de la sphère d'activité du Consulat général de France
4. Compétences du conseil consulaire et des Conseillers des Français de l'étranger
5. Election du Président du conseil consulaire
6. Calendrier prévisionnel des prochaines réunions du conseil consulaire
7. Points portés à l'ordre du jour par les élus :
 - A. Bilan des élections consulaires
 - B. Bilan des aides sociales « spécial COVID » et communication sur la prolongation du dispositif jusqu'à décembre 2021

- C. Point d'actualité sur une éventuelle réciprocité en matière de circulation entre les frontières françaises et australiennes à la suite des échanges diplomatiques récents entre les deux pays
- D. Calendrier des tournées consulaires
- E. Questions des accords de sécurité sociale entre l'Australie et la France
- F. Point sur les activités autour de la fête nationale du 14 juillet

*
* *

1. OUVERTURE PAR LA CONSULE GENERALE DE FRANCE

Il s'agit de la dernière fois que la Consule générale préside le Conseil consulaire, sa présidence revenant désormais à un Conseiller de la circonscription élu par ses pairs. Ce vote interviendra au cours de la séance.

Il s'agit également du dernier Conseil consulaire du Consul adjoint, M. Pierre Bianconi, qui est affecté en administration centrale après avoir accompli sa mission de quatre ans à Sydney.

2. PRESENTATION DES DIFFERENTS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (TOUR DE TABLE)

Les Conseillers sont invités à se présenter :

- Caroline Brunel, en Australie depuis 2005, possède la double nationalité française et australienne. Elle est mère de deux enfants scolarisés au lycée Condorcet. Amoureuse de l'Australie et désireuse de s'impliquer dans la communauté française, Mme Brunel est très enthousiaste pour ce mandat ;
- Elise Léger, en Australie depuis six ans, mariée à un Australien et engagée dans la communauté française avec l'association « *Solidarité français en Australie* ». Mme Léger voulait avoir une expérience de service à la communauté d'où son engagement d'élue pour comprendre les spécificités locales et aider au mieux la communauté française ;
- Valérie Villière, présente depuis trente ans en Australie, a constaté une évolution significative au sein des profils de la communauté française en Australie qui était, à son arrivée, essentiellement constituée d'expatriés temporaires. Mme Villière travaille dans la fonction publique australienne et a été membre du comité de gestion du lycée Condorcet ;
- Serge Thomann, en Australie depuis trente-huit ans, travaille dans les industries de la musique, du cinéma, de la mode et de la télévision. Anciennement élu pour St Kilda au conseil municipal de Port-Philip, il est également impliqué dans la communauté française notamment par sa fonction de président de l'association « *French Assist Melbourne* » ;
- Jean-Philippe Grange, consultant en commerce international, installé en Australie depuis vingt-trois ans. Déjà élu Conseiller consulaire en 2014, M. Grange est également Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger. Sur le plan associatif, il est administrateur national de l'association « *Français du monde* ».

3. PRESENTATION DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE ET DE LA SPHERE D'ACTIVITE DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE

a) Circonscription consulaire

La circonscription consulaire de l'Australie, Fidji, Papouasie-Nouvelle Guinée est la plus grande circonscription du réseau. Très étendue géographiquement, elle comprend également Kiribati, Nauru, Tonga et Tuvalu. Outre le Consulat général de France à Sydney, 11 agences consulaires, dont 7 en Australie, composent le paysage administratif français de cette circonscription, au sein de laquelle les Français sont représentés par 5 Conseillers des Français de l'étranger.

Les Consuls honoraires de la circonscription aident et hébergent parfois des services consulaires avec des agents délocalisés, ce qui est le cas à Melbourne et à Perth. L'objectif est de maintenir et d'étendre ce dispositif pour répondre à un souci d'efficacité pour l'aide aux administrés.

En ce qui concerne le nombre de français en Australie, il y a 22 848 français inscrits au registre du Consulat (l'inscription au registre est une démarche déclarative et non obligatoire).

Les régions hébergeant le plus de français sont Sydney, suivie de Melbourne, du Queensland, et du Western Australia.

Le Consulat a constaté une baisse du nombre d'inscrits au cours de l'année 2020, principalement en raison des répercussions locales de la pandémie de Covid-19, alors que la tendance était à la hausse depuis 2010 et s'établissait autour de 25 000 inscrits au registre.

A ce chiffre s'ajoutent, en temps normal, les détenteurs d'un Working Holiday Visa (Visa Vacances-Travail, 24 000 par an), ainsi qu'une population non-inscrite estimée à 20 000, pour un total estimée de 70 000 français résidant en Australie.

S'agissant des Français de passage (pour tourisme et affaires notamment, séjours de moins de 3 mois), le nombre d'entrée était de 200 000 en moyenne avant la pandémie de Covid-19.

b) Organigramme du Consulat général

L'organigramme comprend le Consul général, un adjoint, et plusieurs pôles répartis avec des agents en charge de chacun : administration des Français, état civil et nationalité, affaires sociales, visas.

L'organigramme officiel sera communiqué aux Conseillers.

c) Activités du Consulat général en matière de services aux Français résidents et de passage

Les activités du Consulat général en matière de services aux Français résidents et de passage se composent principalement de demandes liées aux :

- Titres d'identité et de voyage (passeport, carte d'identité) : courbe ascendante de 4 500 à 4 800 demandes par an avant le Covid-19, 3 000 demandes pendant le Covid-19. Le Consulat organise des tournées hors de Sydney, Melbourne et Perth en fonction des restrictions locales. 50% des demandes s'effectuent en dehors de Sydney.
- Etat civil et nationalité. Un binôme d'agents administratifs basés à Sydney établit 1 200 à 1 400 actes par an (naissances et mariages principalement), traite des demandes de nationalité française (en grande majorité à raison du mariage avec un Français), ainsi que des demandes de PACS.

- Affaires sociales :
 - o suivi des détenus au titre de la protection consulaire (33 détenus connus et arrêtés pour des affaires de stupéfiants principalement). Le Consulat renseigne les intéressés, leur famille le cas échéant et traite avec les autorités australiennes dans les limites de ses attributions, qui ne doivent pas interférer dans le cours de la justice locale ;
 - o rapatriement en cas de décès : demandes d'autorisation pour le transport de corps ou de cendres à destination de la métropole ou, très régulièrement, de la Nouvelle-Calédonie ;
 - o bourses scolaires : le Conseil consulaire se réunit plusieurs fois par an pour examiner les demandes de bourses, qui sont accordées sur critères de ressources aux enfants français inscrits dans les établissements homologués en Australie (lycée Condorcet à Sydney tout particulièrement) ;
 - o Aides sociales : allocations pour certaines catégories d'usagers, aides aux associations de bienfaisance, aides exceptionnelles liées au Covid-19 à des Français dans le besoin, sur présentation de justificatifs de situation financière.

4. COMPETENCES DU CONSEIL CONSULAIRE ET DES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Les attributions des Conseillers sont définies par les compétences du Conseil consulaire, notamment dans la Loi de 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et dans le décret de 2014 relatif aux conseils consulaires. Le chef de poste consulaire consulte les Conseillers sur toute question concernant les Français établis dans la circonscription et relative à : la protection et l'action sociale, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'enseignement français à l'étranger, la sécurité.

Les sessions du Conseil consulaire se répartissent comme suit :

- Une session consacrée aux bourses scolaires en avril, puis en octobre/novembre.
- Une session au mois de novembre pour l'examen des demandes d'aide sociale et STAFE (soutien au tissu associatif des Français à l'étranger) ;
- Deux sessions générales à la mi-décembre et la fin juin traitant de questions relatives à l'organisation du service consulaire dans la circonscription, les préoccupations des compatriotes, etc.

La Consule générale informe ensuite les élus que Marie-Thérèse Demarchi ne sera plus en charge des affaires sociales à compter du 1^{er} juillet 2021, qu'une annonce pour le recrutement de sa relève a été publiée et que le nom de la personne recrutée leur sera communiqué dès que possible. Elle rappelle à cette occasion que les interlocuteurs des élus sont la Consule générale et son adjoint.

5. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL CONSULAIRE

La Consule générale propose de procéder à l'élection du Président du Conseil consulaire, pour un mandat de 3 ans tel que prévu par les textes.

En raison du Covid-19, les Conseillers n'ont pu se déplacer au Consulat général, dès lors l'élection s'effectue en ligne, à partir du scan d'un QR code renvoyant vers un questionnaire sécurisé et anonymisé.

Après appel à candidatures, M. Grange se porte candidat et les élus procèdent au vote. Le dépouillement a lieu immédiatement après et **la cheffe de poste proclame l'élection de Jean-Philippe Grange par 5 voix sur 5 suffrages exprimés.**

Le nouveau Président du Conseil consulaire devient automatiquement président de la commission de contrôle des listes électorales en vue notamment des échéances électorales de 2022 (élections présidentielle et législatives).

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL CONSULAIRE

Les options de calendrier seront prochainement communiquées aux élus en accord avec les informations données au point 4.

7. POINTS PORTES A L'ORDRE DU JOUR PAR LES ELUS :

A. BILAN DES ELECTIONS CONSULAIRES

La Consule générale rappelle que les résultats détaillés de ces élections sont disponibles sur le site Internet du Consulat général et invite les Conseillers à faire part de leurs remarques quant à la tenue du scrutin.

Valérie Villière mentionne la situation d'une personne lui ayant indiqué que le bureau de vote de Canberra était fermé. La Consule générale rappelle que l'ouverture de ce bureau de vote avait été communiquée aux inscrits concernés, publiée sur le site Internet du Consulat général et que ce bureau de vote a bien été tenu.

Serge Thomann interroge le Conseil sur la possibilité de savoir le taux de vote par internet en fonction des bureaux de vote. Le vote par Internet étant considéré juridiquement comme constituant un bureau de vote à part entière, cette donnée n'est pas disponible.

Caroline Brunel constate que les administrés ont pu mettre à jour leur profil facilement. Elle remarque aussi une confusion entre le rôle de Conseiller et celui du Consulat, les administrés confondant le périmètre d'action de chacun, ce qui témoigne d'un manque de connaissance sur le mandat de Conseiller.

Jean-Philippe Grange abonde et lie le faible taux de participation à la méconnaissance de la fonction. M. Grange confirme également le point technique de la récupération aisée des identifiants et mots de passe pour le vote par Internet, ce qui est d'autant plus positif que certaines personnes rencontrant des difficultés à voter par Internet ne se seraient probablement pas déplacées pour voter à l'urne.

Les Conseillers marquent leur déception quant au très faible taux de participation à l'urne, mais se félicitent du nombre de bureaux de vote à disposition des électeurs, couvrant la plupart des

Etats et territoire du pays. Ils remercient les services du Consulat général pour les moyens mis en place.

Elise Léger salue à ce titre la bonne capacité logistique du service public français en Australie, de bon augure pour les échéances électorales majeures de l'année 2022.

Serge Thomann précise qu'en raison du confinement à Melbourne certains électeurs ne savaient pas s'ils pouvaient aller voter.

Valérie Villière confirme que le vote par Internet a été un succès et qu'il s'agit d'un bon espoir pour le futur car témoigne d'une bonne capacité d'adaptation.

Serge Thomann alerte enfin le Conseil au sujet du montant des remboursements des bulletins et affiches, qui ne correspondraient pas à la réalité des sommes engagées localement. La Consule générale répond que ce point pourra être utilement remonté à l'Assemblée des Français de l'étranger par les élus.

B. BILAN DES AIDES SOCIALES « SPECIAL COVID » ET COMMUNICATION SUR LA PROLONGATION DU DISPOSITIF JUSQU'À DECEMBRE 2021

En 2020, le Consulat a versé 380 aides à 220 personnes pour un montant total de 60 000 €. En 2021 à ce stade, 86 aides ont été versées à 25 personnes pour un montant total de 16 000 €.

Le regain de l'activité économique ces derniers mois et le retour à un taux de chômage de 5 % expliquent que moins de Français ne puissent prétendre à ce secours exceptionnel, l'octroi duquel étant lié à un impact direct de la pandémie sur l'activité professionnelle ainsi qu'à une situation de précarité. Les situations sont revues tous les trois mois sur présentation de justificatifs relatifs à la situation financière.

Le Consulat ne manquera pas de communiquer aux élus les informations sur le devenir de ce dispositif après 2021.

M. Grange rappelle que 50 millions d'euros étaient prévus de manière globale en 2020 en réponse à la crise du Covid-19, et s'interroge sur le montant effectivement dépensé. Mme Léger et la Consule générale rappellent que ce montant inclut diverses aides fournies et pas seulement le secours spécial.

C. POINT D'ACTUALITE SUR UNE EVENTUELLE RECIPROCITE EN MATIERE DE CIRCULATION ENTRE LES FRONTIERES FRANÇAISES ET AUSTRALIENNES A LA SUITE DES ECHANGES DIPLOMATIQUES RECENTS ENTRE LES DEUX PAYS

La Consule générale indique qu'il n'y a pas eu d'échanges diplomatiques sur ce sujet dans la mesure où les autorités australiennes interdisent à leurs ressortissants et résidents permanents, sauf dérogation, de quitter le territoire australien. Les autorités australiennes ne sont donc pas demandeuses de facilité de circulation vers la France ou l'Europe, ce qui rend sans objet la notion de réciprocité qui est basée sur des intérêts symétriques.

M. Grange interroge le Consulat sur le nombre d'exemptions accordées à des Français pour rentrer en Australie. La Consule générale indique que le Consulat n'a pas à connaître de ce chiffre, car il s'agit d'une politique souveraine de l'immigration australienne. Les parlementaires australiens peuvent demander ce type de chiffres à leur gouvernement.

M. Grange s'enquiert ensuite du sort des français binationaux, résidents permanents ou détenteurs d'un visa australien qui souhaiteraient se rendre en France dans la période actuelle. La

Consule générale indique que le « travel ban » reste la règle. Toutefois en cas de départ définitif vers la France de binationaux ou de Français résidents permanents, les autorités australiennes répondent positivement à la demande d'autorisation/d'exemption sur présentation de justificatifs (contrats de travail, preuve de déménagement, etc.). Pour ces mêmes catégories qui partent pour plus de trois mois, la demande de sortie est généralement acceptée mais ils sont alertés sur le fait qu'il peut être difficile pour eux de revenir de nouveau sur le sol australien pour motif de limitation des capacités aériennes. Les détenteurs de visas temporaires sont libres de sortir du territoire à tout moment, mais doivent en revanche solliciter une dérogation pour revenir.

D. CALENDRIER DES TOURNEES CONSULAIRES

La Consule générale informe les élus que malgré les restrictions locales, l'ensemble des points habituels de tournée consulaire en Australie ont pu être servis au premier semestre 2021. Le calendrier pour la fin de l'année sera établi après l'arrivée des successeurs du Consul adjoint et de la responsable de l'Administration des Français.

La situation est en revanche plus complexe pour Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en raison de la fermeture de toutes les frontières. Les communautés françaises sur place étant très peu nombreuses, l'impact à ce stade est faible et des solutions peuvent être trouvées au cas par cas. M. Grange indique que les Conseillers souhaitent être associés en amont aux informations relatives à la préparation des tournées consulaires afin de pouvoir contribuer via leurs réseaux respectifs à l'identification des besoins des zones géographiques concernées.

La Consule générale confirme que les Conseillers seront dans la boucle, notamment via les réseaux sociaux. Les tournées consulaires sont prévues en amont et bien organisées avec une communication au public dans les deux semaines précédentes. Les usagers s'enregistrent par ailleurs bien en amont des tournées sur une liste d'attente gérée par l'agence consulaire concernée.

E. QUESTIONS DES ACCORDS DE SECURITE SOCIALE ENTRE L'AUSTRALIE ET LA FRANCE

La Consule générale confirme dans un premier temps qu'il n'existe pas d'accord entre la France et l'Australie à ce sujet et que les négociations entamées il y a plusieurs années ne sont pas dans une phase active.

Elle précise ensuite que les préoccupations exprimées émanent essentiellement d'un groupe d'Australiens retraités installés en France qui ne peuvent pas recevoir leurs pensions versées en Australie. L'interlocuteur légitime de ces résidents australiens est l'Ambassade d'Australie en France, et le gouvernement australien ; la résolution de cette question dépend moins d'un éventuel accord de sécurité sociale que d'une décision australienne sur l'exportation des pensions.

S'agissant des Français retraités installés en Australie, la question ne se pose pas car les pensions versées par la France sont exportables, qu'il existe ou pas d'accord bilatéral de sécurité sociale.

F. POINT SUR LES ACTIVITES AUTOUR DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

A Sydney, des événements étaient prévus : réception officielle le 13 juillet au soir organisée par l'Ambassade et le Consulat, petit-déjeuner de la FACCI, soirée de l'Alliance Française le 14 juillet, Bastille festival on the rocks...

La FACCI et l'Alliance Française vont repousser leurs événements et le Consulat va probablement l'annuler.

L'Ambassade risque également d'annuler son événement à Canberra en raison des restrictions en vigueur dans l'ACT.

Les élus indiquent qu'il s'agit d'une déception pour la communauté française, d'autant plus que le match de rugby qui devait avoir lieu à Sydney dans le cadre de la tournée du XV de France en Australie a été annulé. Les Bleus ne joueront qu'à Brisbane par deux fois, et Melbourne.

A Brisbane, les événements pourraient avoir lieu mais cela reste encore incertain.

A Perth, la situation semble meilleure.

A Melbourne, les événements prévus devraient pouvoir avoir lieu : Bastille Day le 16 juillet avec ouverture par SEM. l'Ambassadeur de France en Australie.

A Adelaïde, Hobart, et Darwin sont également prévues des célébrations. Il convient de suivre l'actualité pour se tenir informé

*
* *
*

En conclusion de cette première réunion du Conseil consulaire, les Conseillers relèvent le très bon esprit de cette session.

M. Grange adresse une mention spéciale à M. Pierre Bianconi, Consul adjoint, pour le très bon travail réalisé au cours de ses quatre années de mission.

De nouvelles adresses e-mail officielles seront transmises aux Conseillers par le secrétariat de l'AFE ainsi que des cartes d'élus consulaires.

M. Bianconi indique qu'un courrier a été transmis à chacun des Conseillers de la part du Sénat, pour leur adresser les félicitations d'usage. Ces plis sont disponibles au Consulat ou peuvent être envoyés par courrier.

M. Thomann s'enquiert des problématiques liées aux remboursements de leurs frais d'exercice de la fonction. La Consule générale répond qu'une indemnité annuelle est versée en deux temps à chaque Conseiller des Français de l'étranger.

La Consule générale clôt la séance à 16h30.

SIGNATURES :

M. Jean-Philippe GRANGE

Mme. Caroline BRUNEL

Mme. Elise LEGER

M. Serge THOMANN

Mme. Valérie VILLIERE

Mme. Anne BOILLON